

Décision N° 124/2022

Dossier suivi par le pôle Direction Générale - dg@onet-le-chateau.fr

Objet : Révision des tarifs communaux à compter du 1er octobre 2022

Le Maire de la commune d'Onet-le-Château,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie au Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 ;
Vu la décision du Maire n°83-2021 portant révision des tarifs communaux au 1^{er} septembre 2021 ;
Considérant la nécessité de réviser les tarifs pour la location des salles ;
Considérant la nécessité de réviser les tarifs des structures petite enfance ;
Considérant la nécessité de réviser les tarifs des activités culturelles et sportives ;
Considérant la nécessité des équipements et de la main d'œuvre ;
Considérant la nécessité de réviser les tarifs des opérations funéraires ;
Considérant la nécessité de réviser les tarifs du Centre social Le Patio :

DECIDE

Article 1. – La décision n°83-2021 portant tarification des services publics communaux à compter du 1^{er} septembre 2021 est abrogée.

Article 2. – La tarification des services publics communaux est fixée ainsi qu'il suit à compter du 1er octobre 2022 :

1 - LOCATION DE SALLES

PENCHOTERIE							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	400 €	350 €	350 €	500 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	250 €		450 €	350 €		550 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	500 €	500 €	500 €	650 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		650 €	550 €		750 €
Caution		700 € (dégradations) + 150 € (ménage)					

SALLE DE CAPELLE							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	180 €	300 €	280 €	280 €	400 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	210 €		350 €	320 €		450 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	280 €	400 €	410 €	410 €	550 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	320 €		450 €	460 €		650 €
Caution		700 € (dégradations) + 150 € (ménage)					

CHÂTEAU							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	180 €	300 €	280 €	280 €	400 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	210 €		350 €	320 €		450 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	280 €	400 €	410 €	410 €	550 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	320 €		450 €	460 €		650 €

MAISON DES ASSOCIATIONS							
1 salle							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	150 €	250 €	250 €	250 €	450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	250 €		350 €	450 €		650 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	350 €	450 €	450 €	650 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	300 €		450 €	550 €		850 €
Utilisation Office		50 €					
2 salles							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	250 €	450 €	450 €	450 €	850 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	350 €		550 €	650 €		1 050 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	550 €	650 €	650 €	1 050 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	400 €		650 €	750 €		1 250 €
Utilisation Office		50 €					
MDA Complète							
		COMMUNE			HORS COMMUNE		
		Association	Particulier	Entreprise	Association	Particulier	Entreprise
LUNDI A JEUDI (tarif journalier)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	350 €	650 €	650 €	650 €	1 250 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	450 €		750 €	850 €		1 450 €
FORFAIT WEEK-END (vendredi à Dimanche)	Réunion, AG, manifestation à entrée gratuite	Gratuit	450 €	750 €	750 €	850 €	1 450 €
	Manifestation à entrée payante (* sauf œuvre caritative)	500 €		850 €	950 €		1 650 €
Utilisation Office		50 €					
Caution		700 € (dégradations) + 150 € (ménage)					

SALLE ROBERT ROUQUIÉ						
	COMMUNE		AGGLO		HORS AGGLO	
	Association	Entreprise	Association	Entreprise	Association	Entreprise
REUNIONS	0	1 500 €	800 €	1 500 €	1 600 €	3 200 €
QUINES ET REPAS	0	1 200 €	800 €	1 200 €	1 600 €	3 200 €
SALON ET SPECTACLES	0	2 500 €	1 600 €	2 500 €	3 200 €	6 400 €
Prestations techniques : au-delà d'un agent mis à disposition	Prise en charge preneur		Prise en charge preneur		Prise en charge preneur	
Journée supplémentaire	0	500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
MARIAGES	Au moins un des deux mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château		Aucun des mariés résident sur la commune d'Onet-le-Château	
FORFAIT MARIAGES (vendredi soir au lundi matin)*	4 500 €		6 000 €		6 500 €	
* Location possible uniquement sur la période du 1 ^{er} octobre au 1 ^{er} mars - La réservation sera possible 6 mois avant la date de l'évènement						
Caution	4000 € (dégradation) + 300 € (ménage)					

GYMNASES (dont Espace Sports et Jeunesse « LE SPOT »)					
	SCOLAIRES ONET	SCOLAIRES AGGLO	SCOLAIRES HORS AGGLO	COLLEGES ET LYCÉES	CLUBS ET ASSOCIATIONS
GYMNASE DES ALBATROS	Gratuit	10 € de l'heure	13 € de l'heure	Selon convention	Selon convention
GYMNASE DES GLYCINES					
ESPACE SPORTS ET JEUNESSE "LE SPOT"					

MJC						
		COMMUNE		HORS COMMUNE		CLUBS ET ASSOCIATIONS
		Particulier	Entreprise	Particulier	Entreprise	
SALLE A3	Journée	210 €				Gratuit
	Demi-journée	110 €				Gratuit
SALLE C5	Journée	130 €				Gratuit
	Demi-journée	80 €				Gratuit
Caution		600 €				
Mise à disposition obsèques civiles		150 €				

THÉÂTRE MUNICIPAL "LA BALEINE"						
1 – Tarifs « Association »						
	ONET		RODEZ AGGLO		AUTRES	
Type d'Opération	Manifestation Gratuite *	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante	Manifestation Gratuite	Manifestation Payante
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	700 €	700 €	800 €	800 €	900 €
Location par Jour de « Montage ou Répétition " : 1 ou 2 technicien(s) (à l'appréciation de nos équipes)	Gratuit	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
Tarif location " loges "	Gratuit	150 €	150 €	150 €	150 €	150 €
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques (le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **					
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe					
Repas des personnels mobilisés aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)					
Privatisation du Krill (hall de La Baleine, pour buffet & cocktail)	Gratuit	200 €	250 €	270 €	300 €	320 €
* Hors participation "au chapeau" et affluence garantie par l'organisateur > à 250 personnes	** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire					
2 – Tarifs « Organisation à but lucratif »						
	ONET		RODEZ AGGLO		AUTRES	
Location Jour "Manifestation" : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	900 €		1 100 €		1 400 €	
Location par Jour de " Montage ou Répétition " : 1 ou 2 technicien(s) - (à l'appréciation de nos équipes)	400 €		400 €		400 €	
Location de matériel ne figurant pas sur la Fiche Technique de La Baleine	Montant défini par le Régisseur général en fonction des besoins techniques (le montant figurera dans la convention de mise à disposition) **					
Prestation supplémentaire nécessitant la présence de personnel avec expertise spécifique	Prise en charge par l'association : la prestation fera l'objet d'une facture annexe					
Repas des personnels mobilisés aux heures des repas (midi et/ou soir)	Prise en charge directe par l'association (ou défraiement 15 € / repas)					
Tarif location " loges "	150 €		150 €		150 €	
Privatisation du Krill	220 €		300 €		350 €	
** Les devis techniques seront établis auprès de notre prestataire						
3 – Ecoles de danse			RODEZ AGGLO		AUTRES	
	ONET					
Location pour un gala : 1 ou 2 technicien(s) + 1 Agent d'accueil - (à l'appréciation de nos équipes)	1 000 €		1 600 €		1 600 €	
Tarif location répétition (prix par jour)	250 €		250 €		250 €	
Tarif location gala supplémentaire	250 €		450 €		450 €	

2 - ACTIVITÉS SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES

REPAS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS			
Mercredis et Vacances scolaires			
N°	Tranches de Quotient Familial par an	Tranches de Quotient Familial par mois	Tarif *
1	jusqu'à 4 000 €	< 333,33	1,92 €
2	> à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	333,34 - 666,66	2,27 €
3	> à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	666,67 - 1000	2,69 €
4	> à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	1000,01 - 1433,33	3,28 €
5	> à 17 000 €	> 1433,34	3,90 €
FAMILLES D'ACCUEIL	Tarif 3 de la grille		2,69 €
PAI ALIMENTAIRE	(avec panier repas)	-	1,30 €

* Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.

PRESTATIONS CUISINE CENTRALE		
TYPE DE PRESTATIONS	DETAIL	PRIX UNITAIRE T.T.C.
Buffet simple	Charcuterie et fromage	1,57 €
Buffet standard	Type trophée des sports, médaillés	2,59 €
Buffet supérieur	Type vœux du Maire	3,60 €
Repas individuel	Repas individuel simple	5,18 €
Repas servis à la MBC	Tranche d'âge 12/24 mois	1,52 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1,83 €
	Repas personnel	1,88 €
	Goûter enfant (laitage ou compote)	0,25 €
Repas servis au JE	Repas personnel	1,88 €
	Tranche d'âge + de 24 mois	1,83 €
	Gouter	0,62 €

RESTAURANT SCOLAIRE		
ELEVES CASTONÉTOIS Selon les tranches annuelles de Quotient Familial	1 - si montant < à 4 000 €	1,92 €
	2 - si montant > à 4 000 € et < ou = à 8 000 €	2,27 €
	3 - si montant > à 8 000 € et < ou = à 12 000 €	2,69 €
	4 - si montant > à 12 000 € et < ou = à 17 000 €	3,28 €
	5 - si montant > à 17 000 €	3,90 €
ELEVES EXTÉRIEURS	Hors Commune ou hors écoles castonétoises	3,90 €
ADULTES		4,45 €
REPAS EXTÉRIEURS		2,10 €
PAI ALIMENTAIRE	avec panier repas	1,30 €
FAMILLE D'ACCUEIL	tarif 3 de la grille	2,69 €
MAJORATION	Majoration de 2 € par repas pour tout repas consommé sans réservation préalable dans les délais prévus par le règlement intérieur	2,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS ASSOCIE A L'ECOLE (ALAE)	
JOURS SCOLAIRES	
FORFAIT ACCES AU SERVICE ALAE	15 € pour l'année scolaire
ACCUEIL ALAE MATIN de 7 h 20 à 8 h 20	Gratuit
ACCUEIL ALAE MATIN de 11 h 30 à 12 h 30 (enfants qui ne mangent pas à la cantine)	1 € la présence
ALAE MIDI (avec repas) Accueil à partir de l'heure de sortie des classes le matin jusqu'à la reprise des cours de l'après-midi sous réserve d'inscription à la restauration scolaire	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 16h30 à 17h45	Gratuit
ACCUEIL ALAE APRES-MIDI de 17 h 30 à 18 h 30	Catégorie A1* : 0,80 € la présence Catégorie A2* : 1,00 € la présence
* Foyers non imposables : catégorie A1 – Foyers imposables : catégorie A2	

* Une majoration de 5€ par enfant et par mois sera appliquée en cas de non-paiement au régisseur avant la date limite de facturation.

ACCUEIL DE LOISIRS (ALSH hors repas)				
MERCREDI ET VACANCES SCOLAIRES				
N°	Tranches de Quotient Familial Centre de Loisirs	Bon CAF	Journée	½ journée
1	0 - 420	6,00 €	6,50 €	3,25 €
2	421 - 520	4,00 €	7,50 €	3,75 €
3	521 - 800	3,00 €	8,50 €	4,25 €
4	> 800	0,00 €	9,00 €	4,50 €
5	-	-	12,00 €	6,00 €

Forfait d'accès à l'ensemble des services périscolaires

MULTI-ACCUEIL « LES BOUTS DE CHOUX » - JARDIN D'ENFANTS	
ACCUEIL REGULIER ET ACCUEIL OCCASIONNEL	
Nombre d'enfants	Tarif horaire
1	Revenus mensuel brut X 0.0619 %
2	Revenus mensuel brut X 0.0516 %
3	Revenus mensuel brut X 0.0413 %
4-5-6-7	Revenus mensuel brut X 0.031 %
08/09/2010	Revenus mensuel brut X 0.026 %
Calcul du tarif horaire de garde (accueil régulier et occasionnel) : Le calcul prend en compte les revenus des deux parents et le nombre d'enfants de la famille. Les tarifs sont déterminés selon un barème fixé par la Caisse Nationale de l'Allocation Familiale et par décision du Maire. Le service partenaire de la CAF (CDAP), ou celui de la MSA, permet à la Responsable d'accéder aux ressources prises en compte dans le quotient familial des familles avec leur autorisation afin de déterminer le tarif horaire tous les ans, en janvier, en septembre et en cas de changement de situation familiale. Le revenu annuel N-2 des deux parents comprend les salaires, les revenus des capitaux mobiliers et immobiliers s'il y a lieu, les revenus commerciaux, agricoles,... etc. Il est divisé par 12 pour obtenir un revenu mensuel. La famille non allocataire dont l'enfant est accueilli dans un Eaje doit être en mesure de fournir au gestionnaire tout justificatif de ressources (avis d'imposition ou feuille de salaire) pour calculer le montant des participations familiales horaires applicables aux heures facturées, conformément à la circulaire Psu. 1) Cas des familles non allocataires sans justificatif de ressources. Dans le cas de familles n'ayant aucun moyen de preuve concernant les justificatifs de ressources (familles reconnues en situation de grande fragilité, primo-arrivantes, etc...), le gestionnaire se réfère au montant des ressources plancher afin de déterminer le montant des participations familiales. Un accompagnement social de ces familles est préconisé afin que leur accueil dans l'Eaje s'effectue dans les meilleures conditions. 2) Cas des familles non allocataires ne souhaitant pas transmettre leurs justificatifs de ressources. Pour toute autre situation (ex : famille accueillie ne souhaitant pas communiquer volontairement ses justificatifs de ressources), le gestionnaire applique à ces familles le montant « plafond » de ressources instauré dans l'équipement où l'enfant est accueilli. Les familles dont l'enfant est confié à l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant un Eaje. Des enfants peuvent être accueillis dans des familles au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance du Conseil Départemental : - soit à la demande de leurs parents ; - soit par une décision de justice. A ce titre, il est appliqué le montant « plancher » de ressources pour un enfant, c'est à dire : le taux de participation familiale pour 1 enfant x montant du plancher de ressources. La Caisse d'Allocation Familiales fixe un plancher ou un plafond mensuel suivant le revenu des familles révisable chaque année. Revenus plancher 2022 = 712,33 € Revenus plafond 2022 = 6 000 € La facturation a lieu chaque fin de mois. Le paiement est à effectuer directement auprès du Trésor Public ou par CESU ou par prélèvement automatique.	

3 - ACTIVITÉS CULTURELLES ET SPORTIVES

MEDIATHEQUE				
ABONNEMENTS				
Abonnement & nature des emprunts (30 jours d'emprunt)	Bénéficiaires	Catégorie tarifaire*		
		Résidents Onet le Château	Autres résidents CAGR Rodez Agglo	Résidents hors Agglo
Abonnement médiathèque 18 documents : dont au max. 4 DVD, 2 revues, 4 CD et 8 livres (ainsi que les ressources en ligne)	Adultes	gratuit	35 €	45 €
	Tarif réduit**	gratuit	20 €	25 €
	Ados de 10 à 16 ans	gratuit	13 €	18 €
Abonnement jeunesse 12 documents (jeunesse uniquement) : 8 livres, 2 revues, 1 DVD, 1 CD	Enfants de moins de 10 ans	gratuit	8 €	15 €
Abonnement bibliothèque 10 documents : 8 livres, 2 magazines	Adultes	gratuit	20 €	30 €
	Tarif réduit*	gratuit	13 €	20 €
SERVICES MEDIATHEQUE				
Vente de sacs médiathèque			2.00 € l'unité	
Photocopies (avec monnayeur)			0.20 € l'unité	
Impressions			0.05 € l'unité	
Vente de documents issus du désherbage ***			Selon le type de vente ***	
Livres catégorie 1 format poche (romans enfants/ados, poches adultes, mangas)			0.50 € l'unité	
Livres catégories 2 (album jeunesse, BD jeunesse/adulte, documentaires jeunesse/adultes, romans adultes)			1,00 € l'unité	
Livres catégorie 3 : beaux livres adultes (arts)			2,00 € l'unité	
CD musique			1,00 € l'unité	

*La catégorie tarifaire de l'utilisateur est déterminée par son lieu de résidence principale (sur présentation d'un justificatif)

** Le tarif réduit est accordé aux étudiants, apprentis, chômeurs, bénéficiaires du RSA et aux personnes handicapées (sur présentation d'un justificatif)

*** La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

N.B. : les agents municipaux domiciliés hors commune bénéficient de la catégorie tarifaire "résidents Onet-le-Château".

PATINOIRE	
Tarif unique par personne	2 €

4 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

MARCHÉS ET COMMERCE	
MARCHÉS	
Droits de place par marché : jours ordinaires par ml et par jour	0,50 €
Abonnement électrique à l'année	45 par an
Branchement électrique	1,2 par jour
Marché aux fleurs : pour 40 m² et par jour	35,00 €
CAMIONS AMBULANTS (hors marchés)	
Marchands ambulants : par véhicule et par jour	
Jusqu'à 3 ml	6,00 €
Au-delà de 3 ml	11,00 €
Abonnement électrique à l'année	45,00 €
Branchement électrique / jour	1,20 €
TERRASSES	
Terrasses non couvertes	16 € par m² et par an
Terrasses fermées	46 € par m² et par an
INSTALLATIONS EXTÉRIEURES	
Distributeur automatique de pizzas et assimilés	250 € par mois
Distributeur automatique autres produits alimentaires	100 € par mois
Distributeur automatique autres produits non alimentaires	50 € par mois
CIRQUES	
Le premier jour d'installation si capacité < à 100 places	50 €
Le premier jour d'installation si capacité de 100 à 300 places	100 €
Le premier jour d'installation si capacité > à 300 places	500 €
à partir du 2ème jour et par jour de présence	50%

ATTRACTIONS FORAINES	
Manèges : par manège et pour la durée de la fête	10 €
Loteries/ Stands de tir et autres jeux : par stand et pour la durée de la fête	10 €
Appareils et distributeurs automatiques : par appareil et pour la durée de la fête	10 €
Divers	10 €

DROITS DE VOIRIE *	
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m² hors parc d'activité, hors travaux	13 €
Occupation temporaire du domaine public à des fins privatives par an et par m² sur parc d'activité, hors travaux	0,40 €
Occupation du domaine public pour engins / matériaux / matériels de chantier tarif forfaitaire par jour et par m² pour une durée de chantier :	
- 1 à 15 jours calendaires compris	0,60 €
- 16 à 60 jours calendaires compris	0,20 €
- au-delà de 60 jours calendaires	0,15 €
Echafaudages – tarif à la journée :	
- moins de 20 m² d'occupation	3 €
- à partir de 20 m² d'occupation	6 €
Etalages, présentoirs et chevalets par an et par unité	23 €
Privatisation temporaire d'une place de stationnement par jour	6 €
Occupation du domaine public par une benne ou un camion de déménagement / jour = équivalent à 2 places de stationnement	12 €
Non-respect des préconisations des permissions de voirie par jour	60 €

*Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

STATIONNEMENT RESERVE (Banque, ...)	
Redevance annuelle	220 €

5 - EQUIPEMENT ET MAIN D'ŒUVRE

COUT DE FACTURATION DE DIVERS MATERIELS *			
	Désignation	Tarif journée	Tarif horaire
Véhicule léger	Peugeot 206, Opel Zafira, Renault Clio, Scenic, Express, Fiat Doblo, Citroen Berlingo, C3	40 €	8 €
Véhicule utilitaire	Minibus, Renault Master, Renault Trafic, Mercedes	70 €	12 €
Véhicule benne ou hayon	Renault B 80, B 110, Camion frigo	100 €	15 €
Véhicule poids lourds	Renault M 160, JN 90, Mercedes 4x4, Polybenne (Renault Maxity, Mascott, B 110)	200 €	25 €
Tracteur Mini tracteur		120 €	15 €
Elévateur		200 €	25 €
Remorque		30 €	8 €
Tondeuse auto portée		300 €	35 €
Tondeuse auto tractée		80 €	15 €
Balayeuse		1 000 €	200 €
Tracto-pelle		500 €	100 €
Matériel espaces verts	Débroussailluse – coupe bordure, rotofil etc	50 €	8 €

*Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

LOCATION DE MATERIELS	
Tarifs journaliers *	
➤ Barrières (à l'unité)	5 €
➤ Tables (à l'unité)	5 €
➤ Bancs (à l'unité)	5 €
➤ Podium	500 €
➤ Chaises	
✓ de 1 à 100 (le lot)	100 €
✓ de 101 à 200 (le lot)	200 €
✓ au-delà de 200	0,50 € / chaise

*Un tarif minimum de 15 € sera appliqué pour tout montant inférieur à cette somme

MAIN D'ŒUVRE	
Intervention d'un agent : tarif horaire	25 €
Travaux de mise en sécurité d'équipements publics suite à dommages	
Par heure (horaires de service)	50 €
Par heure (hors horaires de service)	80 €

6 - RÉSEAU DE CHALEUR

FOURNITURE D'ÉNERGIE RESEAU DE CHALEUR « CANTAGRELH »				
Catégorie d'usagers du réseau de chaleur			Abonnement (€ HT)	Prix du kWh (en € HT)
TARIF 1	Maisons individuelles	0 à 20 kW	29,22	0,042
TARIF 2	Maisons individuelles	20 à 50 kW	102,51	0,042
TARIF 3	Collectifs	50 à 100 kW	295,72	0,042
TARIF 4	Collectifs	100 à 200 kW	593,90	0,042
TARIF 5	EHPAD	650 kW	1 900,31	0,042
TARIF 6	La Roque	1970 kW	3 156,72	0,042

7 - OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

		ACQUISITION		RENOUVELLEMENT	
		15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
CONCESSIONS	2,5 m ²	380 €	480 €	280 €	380 €
	5 m ²	730 €	930 €	530 €	730 €
	Prix au m ²	170 €	210 €	130 €	170 €
CASES DE COLUMBARIUM	2 urnes	330 €	430 €	280 €	380 €
	4 urnes	480 €	580 €	430 €	530 €
CAVURNES	4 urnes	380 €	530 €	330 €	480 €
JARDIN DU SOUVENIR	Dispersion	0 €	0 €	0 €	0 €

8 - CENTRE SOCIAL "LE PATIO"

SERVICES		Familles		Associations		Collectivités	
		Commune	Hors commune	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
ESPACE ACCUEIL & ORIENTATION		Gratuit					
ESPACE NUMÉRIQUE		Gratuit					
ADHESION CENTRE SOCIAL		15 €	25 €	Gratuit	35 €	Gratuit	35 €
Adhésion valable pendant 12 mois à partir de la date d'inscription							
LUDOTHEQUE		Adhésion au Centre social ou carte culture		Adhésion au Centre social			
LOISIRS EN FAMILLE		Participation selon QF (adhésion obligatoire)					
ATELIERS		Gratuit (adhésion obligatoire)					
ESPACE FAMILLES							
CLAS							
LOCATION GRANDE SALLE							
Du lundi au jeudi	Réunion, AG, manifestations entrées gratuites		gratuit	260 €	gratuit	260 €	
	Manifestations entrées payantes (sauf œuvre caritative)		250 €	300 €	190 €	300 €	
Week-end	Réunion, AG, manifestations entrées gratuites		gratuit	370 €	gratuit	370 €	
	Manifestations entrées payantes (sauf œuvre caritative)		300 €	440 €	300 €	440 €	
Caution			700 € (dégradations) + 150€ (ménage)				

9 - AUTRES

FOURRIERE AUTOMOBILE MUNICIPALE				
Immobilisation matérielle				Tarifs applicables conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du numérique du 10 juillet 2015 modifiant l'arrêté du 4 novembre 2001 fixant les tarifs maxima des frais de fourrière pour automobiles
Opérations préalables à la mise en fourrière				
Enlèvement				
Garde journalière				
Expertise				

CLÉS ET TRANSPONDEURS

TRANSPONDEURS - CLÉS ÉLECTRONIQUES

Afin d'accéder aux bâtiments communaux, la commune met à disposition une (des) clé(s) ou transpondeur(s) – clés électroniques.

En cas de perte, le bénéficiaire devra s'acquitter à minima de la somme de 50 € ; sous réserve d'une plus-value nécessaire au remplacement de la totalité des serrures du bâti.

50 €

Article 3 – Le prêt des salles municipales à titre gracieux concerne les associations :

- qui ont une existence légale supérieure à cinq ans accomplis à la date de la demande ;
- et dont l'objet relève des domaines de l'animation de quartiers ou de secteurs Castonétois ou d'activités à caractère culturel, artistique et sportif.

Article 4 – La commune se réserve le droit d'appliquer des tarifs différents ou la gratuité, et ce, dans le cadre de conventions qu'elle serait amenée à signer avec divers prestataires.

Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, 31000 Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le destinataire peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (article 21 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 : l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut décision implicite de rejet).

Article 6 – Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Aveyron,
- Madame la Directrice Générale des Services des services pour exécution,
- Monsieur le Trésorier de Rodez pour exécution.

A Onet-le-Château, le 13 septembre 2022

Reçu en Préfecture le : **15 SEP. 2022**
Publié le : 16/09/22

Par délégation du Conseil Municipal,
Le Maire,

Jean-Philippe KÉROSLIAN

